

# Résolution portant désignation d'un Membre Expert du Groupe de travail sur les Populations/Communautés autochtones en Afrique - CADHP/Rés.354(LIX)2016

nov 04, 2016

**La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission), réunie en sa 59<sup>ème</sup> Session ordinaire, du 21 octobre au 4 novembre 2016, à Banjul, République Islamique de Gambie ;**

**Considérant** son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine);

**Rappelant** la Résolution CADHP/Res.65 (XXXIV) 03 sur l'adoption du Rapport du Groupe de travail de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones et la création du Groupe de travail sur les populations /Communautés autochtones (le Groupe de Travail);

**Rappelant également** les Résolutions CADHP/Res.123 (XXXXII) de 2007 ; CADHP/Res.155 (XLV1) de 2009 ; CADHP/Res.204 (L) de 2011 ; CADHP/Res.249 (LIV) de 2013; et CADHP/Res.323 (LVII) de 2015, renouvelant toutes le mandat du Groupe de Travail pour une période de deux ans ;

**Reconnaissant** l'importance du travail du Groupe dans la promotion et la protection des droits des populations/communautés autochtones en Afrique, et la nécessité de permettre au Groupe de travail de continuer à exercer son mandat ;

**Prenant note** du fait que l'un de ses membres a présenté sa démission en avril 2016;

**Consciente** de la nécessité de pourvoir le poste et dans le souci d'assurer une représentation équitable qui tient compte, en particulier, de la diversité géographique et juridique;

**La Commission :**

**Décide de** désigner Dr Kanyinke Sena (Kenya) en qualité de membre expert du Groupe de travail pour la période de novembre 2016 de novembre 2017.

**Fait à Banjul, République Islamique de Gambie, le 4 novembre 2016.**